

Appel à projets 2025 Tënk • Périphérie

Quelle aide pour les lauréats ?

Toujours engagés pour la création documentaire, l'association Périphérie, soutenue par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, et Tënk, coopérative du cinéma documentaire, s'associent pour la première fois afin de soutenir 2 projets de films documentaires (60 min max.) portés par de jeunes auteur·ices ou producteur·ices du département de la Seine-Saint-Denis.

Les films sélectionnés par le jury bénéficieront d'un préachat de droits de diffusion de Tënk et d'un soutien de Périphérie comprenant :

- Un apport en numéraire de 3 000€
- Un apport en industrie déterminé en fonction de la durée et des besoins du film dans la limite de 10 000€) :
 - Mise à disposition d'une salle de montage son et/ou d'une salle d'étalonnage et/ou d'une salle de mixage / 5 à 10 jours – jusqu'à 6.000 € (Apport Tënk)
 - Mise à disposition d'une salle de montage pour une durée de 4 à 5 semaines – jusqu'à 4.000 € (Apport Périphérie)

En cas de sélection, le détail de cet apport fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tënk, Périphérie et la production.

Les salles de postproduction se situent à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

Les films soutenus seront diffusés sur Tënk et feront l'objet de projections publiques non commerciales organisées par Périphérie.

Si votre projet n'est pas retenu lors de cette commission, n'hésitez pas à nous contacter pour louer et profiter de ces mêmes espaces, dont notre auditorium de mixage à des tarifs adaptés aux productions des films qui contribuent également au soutien à la création.

Les critères d'attribution

Pour être admis, le projet doit :

- être de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur·rice et proposant une forme de représentation singulière;
- ne pas dépasser une durée de 60 minutes;
- être accompagné par une association de production ou une société de production basée en Seine-Saint-Denis et/ou être porté par un·e auteur·rice résidant dans ce département;
- se trouver entre la fin de la phase de développement et le début de la postproduction;
- être terminés avant décembre 2026;
- ne pas avoir reçu l'engagement d'une chaîne nationale.

Chaque société de production ne peut déposer qu'un seul projet par session.

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire dédié à retrouver dans l'article de blog de l'appel à projet.

Rassemblez tous les éléments demandés avant de déposer votre candidature.

- Ouverture des inscriptions : 12 février 2025
- Clôture des inscriptions : 14 mars 2025 (inclus)
- Résultats : à partir du 7 mai 2025

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le projet est retenu, vous recevrez un appel.
- Si le projet n'est pas retenu, vous recevrez un mail avec les principaux retours de la commission.
- Tous les résultats seront publiés sur le blog de Tënk (leblogdetenk.fr) et le site de Périphérie



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Engagements

La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel **les logos de Tënk et Périphérie**.

Elle s'engage aussi à paraître les mention « **Avec le soutien du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Tënk et Périphérie** » au générique du film.

Tënk s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre S-VOD et de l'incorporer dans son catalogue VOD de manière non exclusive.

La production cédera les droits suivants :

a. diffusion S-VOD et TVOD, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques, et cela, pour deux fenêtres de diffusion de 4 mois puis un de 1 an pour nos abonnements collectifs;

b. 10 projections non commerciales organisées par Tënk;

c. 10 projections non commerciales organisées par Périphérie.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite, mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Grille tarifaire de l'apport en industrie

Tous les apports sont sans technicien•ne.

- Mise à disposition d'une salle de montage : 210€ / jour
- Mise à disposition d'une salle d'étalonnage : 600€ / jour
- Mise à disposition d'une salle de montage son : 460€ / jour
- Mise à disposition d'un auditorium de mixage : 800€ / jour
- Recorder : 200 € / jour



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti